



SWIS-H
STATEWIDE INFANT
SCREENING - HEARING



J'AI CHOISI DE NE PAS FAIRE PASSER LE TEST DE DÉPISTAGE AUDITIF À MON BÉBÉ. QU'EST-CE QUE J'AI BESOIN DE SAVOIR ?

Une série d'examen médicaux vous seront proposés pour votre bébé au cours des premières semaines de sa vie. L'un de ces examens porte sur la perte auditive.

Le test de dépistage auditif sera proposé le plus tôt possible après la naissance et pourra se dérouler à l'hôpital avant ou après votre sortie, ou à un centre communautaire local.

Les parents peuvent refuser d'autoriser le dépistage auditif de leur nouveau-né. Cette information sera consignée dans le carnet de santé de votre enfant (le livret bleu). On vous demandera également de signer un formulaire confirmant que vous avez décliné la proposition de dépistage qui vous a été faite.

Si vous choisissez de ne pas faire passer le test de dépistage à votre bébé, vous devez néanmoins être informé au sujet du dépistage et de son importance.

POURQUOI LE DÉPISTAGE AUDITIF EST-IL PROPOSÉ ?

Sur 1 000 nouveaux-nés, environ un à deux bébés souffriront d'une perte auditive importante.

Il est important de savoir le plus tôt possible dans quelle mesure votre bébé entend bien, afin que vous puissiez bénéficier de conseils et de soutien adéquats.

Avant que les enfants ne prononcent leur premier mot, ils nous ont écouté parler depuis environ un an.

Si un bébé n'entend pas bien durant cette période, le développement de sa parole et de son langage risque d'en être affecté.

Pour obtenir davantage d'informations ou si vous changez d'avis et souhaitez que votre bébé passe un test de dépistage, contactez le coordinateur de votre programme local SWIS-H dès que possible.

QUE DOIS-JE FAIRE AU FUR ET À MESURE QUE MON BÉBÉ GRANDIT ?

L'audition ne reste pas toujours stable avec le temps. Il est important de surveiller le développement de la parole et du langage de votre bébé ainsi que ses réactions au son.

Pour surveiller les progrès de votre enfant, vous pouvez consulter la liste de vérification imprimée au verso.

À l'avenir, si vous avez des inquiétudes sur l'audition ou le développement de la parole et du langage de votre enfant, veuillez prendre des dispositions pour lui faire passer un test d'audition. Demandez à votre médecin de famille de vous orienter vers le service approprié pour tester l'audition de votre enfant.

L'audition peut être testée à tout âge.

POUR EN SAVOIR PLUS, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE WEB CI-DESSOUS :

<http://www.health.nsw.gov.au/kids-families>

Contact local/Coordonnées pour rendez-vous

Pour les demandes de conseils en matière de santé, contactez *healthdirect Australia*
<http://www.healthdirect.gov.au/>
1800 022 222





LISTE DE VÉRIFICATION AUDITIVE

De la naissance à 3 mois	Réagit aux sons forts
	Se calme aux voix ou aux sons familiers
	Émet des gazouillis
	Réagit à la parole en regardant le visage du locuteur
3-6 mois	Tourne les yeux ou la tête vers les sons
	Commence à produire des sons semblables à la parole
	Rit et émet des sons pour montrer comment il se sent
6-9 mois	Babille : « dada », « ma-ma », « baba »
	Crie/vocalise pour obtenir l'attention
	Réagit souvent au « non » et à l'appel de son nom
	Réagit au chant et à la musique
9-12 mois	Imite les sons de la parole d'autrui
	Comprend des mots simples, comme « ballon », « chien », « papa »
	Tourne la tête vers les sons faibles
	Prononce ses premiers mots
12-18 mois	Paraît comprendre de nouveaux mots chaque semaine
	Suit des consignes orales simples, comme « va chercher le ballon »
	Montre du doigt des personnes, des parties du corps ou des jouets lorsqu'on le lui demande
	Apprend sans cesse à dire de nouveaux mots, même s'ils ne sont pas clairs
18-24 mois	Dispose de 100 à 200 mots qu'il utilise régulièrement
	Écoute des histoires ou chansons simples
	Associe au moins deux mots dans de courtes phrases, comme « encore du lait »

Remarque :

